



DOCUMENT A CONSERVER

Ligne directe du service analyses sensorielles :
02.99.82.06.18

FICHE EXPLICATIVE

1. Le questionnaire d'inscription

Ce questionnaire nous permet de connaître vos habitudes alimentaires des produits qui vont être testés pendant l'année.

Il est important que vos réponses reflètent bien la réalité : votre fréquence de consommation des produits testés vous sera redemandée lors de chaque séance. Il est impératif que vous indiquiez, au moins approximativement, **la même réponse le jour de la séance que celle que vous avez cochée dans le dossier d'inscription**, et que vous nous avez **confirmée par téléphone**, au moment des convocations. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de faire une moyenne approximative sur l'année, pour éviter les phénomènes de saisonnalité (exemple : glaces plus consommées en été que le reste de l'année...)

2. Conditions de sélection des dégustateurs pour la participation aux séances

Toute personne souhaitant participer doit remplir un dossier d'inscription.

Les candidatures enregistrées sont valables pour toute l'année civile (de janvier à décembre). Un questionnaire de mise à jour de vos renseignements personnels est édité au début de chaque année, il est nécessaire de le compléter pour maintenir son inscription.

Vous pouvez cependant suspendre ou annuler votre inscription **à tout moment en cours d'année** (reprise d'un travail avec des horaires non compatibles, déménagement...), simplement en informant le service Analyses Sensorielles.

Pour chaque séance, les dégustateurs sont **choisis par le CVPA** en fonction de **critères spécifiques à chacun de nos clients** (consommateurs réguliers de produit précis, tranches d'âges, % hommes / femmes...), mais aussi en fonction de **critères propres au CVPA**, tels que **punctualité**, respect des consignes affichées dans chaque cabine, questionnaires correctement complétés et lisibles...

3. Les séances

Les dégustateurs répondant aux critères requis pour une séance donnée, sont **contactés par téléphone, un jour ou deux avant la séance**.

Les séances consistent à donner votre avis sur des produits alimentaires qui vous sont présentés. Elles peuvent avoir lieu **du lundi au vendredi**. Les horaires pouvant être proposés sont **10H, 11H, 12H15, 15H, 17H et 18H** (au choix, dans la limite des places disponibles). La durée d'une séance varie généralement entre 15 et 45 minutes.

4. Indemnisation

Les séances sont indemnisées en bons d'achat, valables dans tous les magasins CARREFOUR. Le montant de ce bon s'élève à 6.30 euros quelque soit la durée de la séance.

Les bons sont valables plusieurs semaines à plusieurs mois. Ils peuvent être cumulés, et doivent être présentés en caisse au moment de vos achats (la somme de leur montant est déduite du montant total de vos achats).

Assurez vous de bien utiliser vos bons d'achat avant expiration de la date limite de validité (indiquée en bas à droite du bon). Le CVPA n'échange pas les bons dont la date limite de validité est dépassée.

Afin de maintenir nos fichiers à jour en permanence, et pour éviter de vous contacter inutilement, merci de nous **signaler toute modification** concernant vos coordonnées, votre situation professionnelle, ou vos disponibilités.